

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le Mardi 1^{er} Octobre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick CHAPUIS, Maire, le Mardi 8 Octobre 2024 à 18h30 en Mairie (salle du Conseil Municipal).

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a examiné les points suivants :

1 - Affaires Générales - Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire - Compte-rendu

POUR : 0 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

2 - Affaires Financières - Admission en non-valeurs

POUR : 27 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

3 - Affaires Financières - Créances éteintes

POUR : 27 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

4 - Affaires Financières - Accord-cadre pour l'entretien des locaux

POUR : 26 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 - NE SE PRONONCE PAS : 0

5 - Affaires Financières - Construction de 15 logements collectifs 12 rue du Faubourg Saint Martin à FONTAINE-LES-DIJON - Convention versement d'une subvention de 100 000€

POUR : 26 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 1

6 - Affaires Financières - Congrès des Maires de France - Octroi d'un mandat spécial

POUR : 27 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

7 - Ressources Humaines - Revalorisation de la vacation « musique » pour les cérémonies commémoratives

POUR : 27 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

8 - Affaires Démographiques - Cimetière - Demande de rétrocession de concession funéraire

POUR : 27 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

9 - Vie Associative, Culturelle et Sportive - Tarification des salles municipales

POUR : 27 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

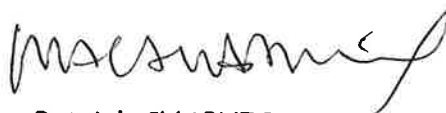
10 - Vie Associative, Culturelle et Sportive - Jumelage - Voyage à Kirn

POUR : 27 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

11 - Vie Associative, Culturelle et Sportive - Bibliothèque - Nouvelle convention de partenariat entre le Département de la Côte-d'Or et la commune de Fontaine-lès-Dijon relative à la lecture publique

POUR : 27 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 - NE SE PRONONCE PAS : 0

Le Maire,



Patrick CHAPUIS

Publié et affiché le 14 Octobre 2024



Ville de Fontaine-les-Dijon
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

Le huit octobre deux mil vingt quatre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le premier octobre deux mil vingt quatre

Etaient présents : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, M. Jean-Philippe RENARD, Adjoint, M. Jacky DELCROIX, Adjoint, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, M. Philippe PREVOT, M. Sébastien LEBONNOIS, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHÉ, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

Excusés représentés :

- Mme Anne PERRIN-LOUVRIER ayant donné procuration à M. Jacky DELCROIX
- Mme Elisabeth GROSPIRON ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN
- Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE ayant donné procuration à Mme Marie-Laure TRAVAILLOT
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à M. Pascal QUILOT

Absents : M. Jules FOURNIER - M. Pascal PARIS

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GIRAUDET

Délibération n° 2024 -34 - Affaires Générales - Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire - Compte-rendu

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été informé des actes pris depuis le 25 Juin 2024 en application de la délégation donnée au Maire :

- Délivrance de 6 concessions de cimetière,
- Modification de la régie d'avances (augmentation du montant maximum de l'avance à consentir au régisseur),
- Acceptation indemnisation d'un montant de 1 406,44 € allouée par la société d'assurances MAIF pour le sinistre du 11/04/22 concernant le portail du Stade Ratel endommagé par un véhicule (recours à l'encontre de l'assureur du responsable).

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,



Isabelle GIRAUDET



Publié le : 14 OCT. 2024

Ville de Fontaine-les-Dijon
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

Le huit octobre deux mil vingt quatre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le premier octobre deux mil vingt quatre

Etaient présents : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, M. Jean-Philippe RENARD, Adjoint, M. Jacky DELCROIX, Adjoint, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, M. Philippe PREVOT, M. Sébastien LEBONNOIS, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHE, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

Excusés représentés :

- Mme Anne PERRIN-LOUVRIER ayant donné procuration à M. Jacky DELCROIX
- Mme Elisabeth GROSPIRON ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN
- Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE ayant donné procuration à Mme Marie-Laure TRAVAILLOT
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à M. Pascal QUILOT

Absents : M. Jules FOURNIER - M. Pascal PARIS

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GIRAUDET

Délibération n° 2024-35 - Affaires Financières - Admission en non-valeurs

Exposé de Monsieur le Conseiller Municipal délégué aux Finances :

Vu le code général des collectivités,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Service de gestion comptable a transmis une décision d'admission en non-valeurs de plusieurs redevables. La dette est constituée par l'absence de règlement ou de règlement partiel de factures de 2022 et 2023 concernant des produits relatifs à la TLPE 2019, de remboursement de frais de capture d'animaux, remboursement de livres (...) pour un montant de 1 308.04€.

Il convient donc de procéder à l'annulation des titres correspondants par l'émission d'un mandat au compte 6541 « admission en non valeurs » pour un montant total 1 308.04€.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget 2024.

Vu l'avis de la Commission des finances, du personnel, des affaires administratives et démographiques et de la sécurité publique du 24 septembre 2024,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'admission en non-valeurs pour un montant de 1308.04 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,



Isabelle GIRAUDET



Publié le : 14 OCT. 2024

Ville de Fontaine-les-Dijon
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

Le huit octobre deux mil vingt quatre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le premier octobre deux mil vingt quatre

Etaient présents : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, M. Jean-Philippe RENARD, Adjoint, M. Jacky DELCROIX, Adjoint, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, M. Philippe PREVOT, M. Sébastien LEBONNOIS, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHE, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

Excusés représentés :

- Mme Anne PERRIN-LOUVRIER ayant donné procuration à M. Jacky DELCROIX
- Mme Elisabeth GROSPIRON ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN
- Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE ayant donné procuration à Mme Marie-Laure TRAVAILLOT
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à M. Pascal QUILOT

Absents : M. Jules FOURNIER - M. Pascal PARIS

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GIRAUDET

4508 .TSU 4-4

Délibération n° 2024-36 - Affaires Financières - Créances éteintes

Exposé de Monsieur le Conseiller Municipal délégué aux Finances :

Vu le code général des collectivités,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

La commission de surendettement de la Banque de France a décidé d'imposer une mesure d'effacement de la dette de redevables de la commune (dette constituée par l'absence de règlement des factures de 2020 à 2023 concernant des produits des services de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire).

Il convient donc de procéder à l'annulation des titres correspondants par l'émission d'un mandat au compte 6542 «créances éteintes » pour un montant total de 387.70€.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget 2024.

Vu l'avis de la Commission des finances, du personnel, des affaires administratives et démographiques et de la sécurité publique du 24 septembre 2024,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'admission en créances éteintes pour un montant de 387.70 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,



Isabelle GIRAUDET



Publié le : 14 OCT. 2024

Ville de Fontaine-les-Dijon
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

Le huit octobre deux mil vingt quatre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le premier octobre deux mil vingt quatre

Etaient présents : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, M. Jean-Philippe RENARD, Adjoint, M. Jacky DELCROIX, Adjoint, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Anne PERRIN-LOUVRIER, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, M. Philippe PREVOT, M. Sébastien LEBONNOIS, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHE, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

Excusés représentés :

- Mme Elisabeth GROSPIRON ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN
- Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE ayant donné procuration à Mme Marie-Laure TRAVAILLOT
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à M. Pascal QUILOT

Absents : M. Jules FOURNIER - M. Pascal PARIS

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GIRAUDET

Délibération n° 2024-37 - Affaires Financières - Accord-cadre pour l'entretien des locaux

Exposé de Monsieur le Conseiller Municipal délégué aux Finances :

Les contrats pour l'entretien des bâtiments communaux arrivant à échéance au 31 décembre 2024, il est proposé de conclure un accord-cadre passé en Appel d'offre ouvert - Code de la commande publique pour les prestations de nettoyage et d'entretien des locaux.

Les caractéristiques de la consultation :

- Accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum, mono-attributaire de services
- 3 lots
- Durée : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée d'un an, puis reconductible tacitement 3 fois 1 an
- Prix : Prix forfaitaires et unitaires - Révisables

Le montant annuel est estimé à 200 000 € HT /an,
soit un montant total pour 4 ans de : 800 000 € HT

Description des trois lots

LOT 1 - ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS MUNICIPAUX :

Nettoyage régulier

- Hôtel de Ville, 1 place de l'Hôtel de Ville
- Centre Technique Municipal, 1 rue Georges Bourgoïn
- Bibliothèque, 8 place des Trois Saffres
- Local Syndical, 4 rue des Carrois

Nettoyage occasionnel

- Logement de dépannage, 4 rue des Carrois
- Vitrerie
- Nettoyage sites complémentaires

LOT 2 - ENTRETIEN EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS :

Nettoyage régulier

- DOJO 15 rue des Paules
- Gymnase des Cortots 15 rue des Paules
- TENNIS 15 rue des Paules
- Gymnase Ratel rue du Stade
- Vestiaires Stade Michel Ratel, 33 rue du Stade
- Vestiaires Stade des Porte-Feuilles, 2 rue des Porte-Feuilles
- C.A.P.J. (Sous-sol), 2 rue Général De Gaulle
- C.A.P.J. (Niveau RDC et Haut), 2 rue Général De Gaulle
- C.A.P.J. (Niveau Haut), rue des Carrois
- Ancienne Ecole de Filles, 2 rue Saint Bernard
- Galerie La Source, 4 rue de La Source
- Espace Clos Guillaume, 5 place de l'Hôtel de Ville

Nettoyage occasionnel

- Caveau la Source
- Salle Polyvalente « Omer Viennet », 5 place de l'Hôtel de Ville
- Vitrerie
- Nettoyage ponctuel supplémentaire

LOT 3 - ENTRETIEN ECOLES ELEMENTAIRES ET MULTI-ACCUEILS :

Nettoyage régulier

- Ecole élémentaire des Saverney, 16 rue du Faubourg Saint Nicolas
- Ecole élémentaire des Porte-feuilles, Place des Trois Saffres
- Ecole élémentaire des Carrois, 9 rue colonel Clère
- Multi-accueil Jeanne Lelièvre, 8 place des Trois Saffres
- Multi-Accueil Marcelle Marchand, 2 rue Général De Gaulle

Nettoyage occasionnel

- Vitrerie
- Nettoyage ponctuel supplémentaire

Vu l'avis de la Commission des finances, du personnel, des affaires administratives et démographiques et de la sécurité publique du 24 septembre 2024,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 1 abstention,

AUTORISE le maire à signer les marchés conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offre.

AUTORISE le maire à signer d'éventuels avenants dans la limite de 10 % du montant du marché initial.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,



Isabelle GERAUDET

Publié le : 14 OCT. 2024



Ville de Fontaine-les-Dijon
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

Le huit octobre deux mil vingt quatre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le premier octobre deux mil vingt quatre

Etaient présents : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, M. Jean-Philippe RENARD, Adjoint, M. Jacky DELCROIX, Adjoint, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Anne PERRIN-LOUVRIER, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, M. Philippe PREVOT, M. Sébastien LEBONNOIS, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHE, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

Excusés représentés :

- Mme Elisabeth GROSPIRON ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN
- Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE ayant donné procuration à Mme Marie-Laure TRAVAILLOT
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à M. Pascal QUILOT

Absents : M. Jules FOURNIER - M. Pascal PARIS

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GIRAUDET

Délibération n° 2024-38 - Affaires Financières - Construction de 15 logements collectifs 12 rue du Faubourg Saint Martin à FONTAINE-LES-DIJON - Convention versement d'une subvention de 100 000 €

Exposé de Monsieur le Conseiller Municipal délégué aux Finances :

Cette opération a fait l'objet d'une demande d'agrément auprès du délégataire des aides à la pierre au titre de la programmation 2024, afin de respecter les orientations du PLUiHD et les engagements de la commune en termes de rattrapage SRU.

Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2025.

Le projet se décompose comme suit :

- 6 logements PLUS
- 5 logements PLAI
- 4 logements PLS

Aussi, compte tenu de ces éléments, la ville de FONTAINE-LES-DIJON propose la signature d'une convention de financement permettant le versement d'une subvention d'investissement de 100 000€ à Orvitis.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant TTC (€)
Coût global de l'opération de construction	2 642 000.00
Recettes	
Subvention de l'Etat	40 000.00
Prêts (CDC, Charge Foncière, PLS)	1 313 000.00
Subvention de la commune de FONTAINE-LES-DIJON	100 000,00
Fonds Propres Orvitis	1 189 000,00
Montant total des recettes	2 642 000,00

La subvention sera versée à l'Office Public de l'Habitat de la Côte d'Or en une seule fois à la signature de la convention pour financer l'opération, représentant 3.78% du coût global de l'opération.

En cas de non réalisation, de réalisation partielle de l'opération ou de réalisation non-conforme à l'objet de l'opération, l'Office Public de l'Habitat de la Côte d'Or s'engage à rembourser la Ville.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Administratives et Démographiques et de la Sécurité Publique du 24 septembre 2024,

Le Conseil Municipal (M. le Maire ne prenant pas part au vote),
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'Office Public de l'Habitat de la Côte d'Or.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,


Isabelle GIRAUDET

Publié le : 14 OCT. 2024

Ville de Fontaine-les-Dijon
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

Le huit octobre deux mil vingt quatre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le premier octobre deux mil vingt quatre

Etaient présents : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, M. Jean-Philippe RENARD, Adjoint, M. Jacky DELCROIX, Adjoint, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Anne PERRIN-LOUVRIER, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, M. Philippe PREVOT, M. Sébastien LEBONNOIS, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHE, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

Excusés représentés :

- Mme Elisabeth GROSPIRON ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN
- Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE ayant donné procuration à Mme Marie-Laure TRAVAILLOT
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à M. Pascal QUILOT

Absents : M. Jules FOURNIER - M. Pascal PARIS

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GIRAUDET

**Délibération n° 2024-39 - Affaires Financières - Congrès des Maires de France -
Octroi d'un mandat spécial**

Exposé de Monsieur l'Adjoint délégué à la tranquillité publique, aux affaires générales et aux affaires démographiques :

Le 106^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France se déroulera les 19, 20 et 21 Novembre 2024 au Parc des Expositions, Porte de Versailles à Paris.

Il est proposé d'accorder un mandat spécial pour se rendre à cette manifestation à l'ensemble des conseillers municipaux.

En application de l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux concernés pourront prétendre au remboursement des frais engagés pour l'exécution de ce mandat spécial.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'ensemble des conseillers municipaux à se rendre, par le biais d'un mandat spécial, au 106^{ème} Congrès des Maires les 19, 20 et 21 Novembre 2024.

DECIDE de prendre en charge les frais afférents au transport, à l'hébergement à la restauration, dans la limite maximum des frais réels engagés, sur présentation d'un état de frais et d'un ordre de mission.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,


Isabelle GIRAUDET

Publié le : 14 OCT 2024

Ville de Fontaine-les-Dijon
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

Le huit octobre deux mil vingt quatre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le premier octobre deux mil vingt quatre

Etaient présents : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, M. Jean-Philippe RENARD, Adjoint, M. Jacky DELCROIX, Adjoint, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Anne PERRIN-LOUVRIER, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, M. Philippe PREVOT, M. Sébastien LEBONNOIS, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHE, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

Excusés représentés :

- Mme Elisabeth GROSPIRON ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN
- Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE ayant donné procuration à Mme Marie-Laure TRAVAILLOT
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à M. Pascal QUILOT

Absents : M. Jules FOURNIER - M. Pascal PARIS

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GIRAUDET

Délibération n° 2024-40 - Ressources Humaines - Revalorisation de la vacation « musique » pour les cérémonies commémoratives

Exposé de Madame l'Adjointe déléguée aux ressources humaines et aux relations avec les acteurs économiques :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2001-73 du 26 juin 2001 créant un poste de vacataire appelé à jouer d'un instrument de musique lors des cérémonies commémoratives,

Vu la délibération n°2004-95 précisant que le nombre de vacations est adapté aux besoins de la Ville à la demande expresse de l'autorité territoriale et fixant le prix de la vacation,

CONSIDERANT qu'il convient de réévaluer le prix de la vacation fixé à 50 € par décision du conseil municipal en date du 27 juin 2017, il est proposé de réévaluer ce prix à 60 €.

Vu l'avis de la Commission des finances, du personnel, des affaires administratives et démographiques et de la sécurité publique du 24 septembre 2024,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le prix de la vacation musique à 60 € pour les cérémonies commémoratives.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,


Isabelle GIRAUDET

Publié le : 14 OCT. 2024

Ville de Fontaine-les-Dijon
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

Le huit octobre deux mil vingt quatre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le premier octobre deux mil vingt quatre

Etaient présents : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, M. Jean-Philippe RENARD, Adjoint, M. Jacky DELCROIX, Adjoint, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Anne PERRIN-LOUVRIER, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, M. Philippe PREVOT, M. Sébastien LEBONNOIS, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHE, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

Excusés représentés :

- Mme Elisabeth GROSPIRON ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN
- Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE ayant donné procuration à Mme Marie-Laure TRAVAILLOT
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à M. Pascal QUILOT

Absents : M. Jules FOURNIER - M. Pascal PARIS

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GIRAUDET

Délibération n° 2024-41 - Affaires démographiques - Cimetière - Demande de rétrocession de concession funéraire

Exposé de Monsieur l'Adjoint délégué à la tranquillité publique, aux affaires générales et aux affaires démographiques :

M. et Mme Pierre et Lydie CHAPEY née PETRICH, domiciliés dans la commune, sont concessionnaires d'une sépulture trentenaire, pleine terre, cimetière n°3, section S, n°53, attribuée le 9 février 2009, à échéance le 9 février 2039.

Par courrier du 17 septembre dernier, ils sollicitent de manière formelle et non équivoque la rétrocession, à titre gratuit, de cette concession vide de tout corps et de toute construction.

En effet, le fondateur d'une sépulture, appelé concessionnaire (ou les co-concessionnaires) peut demander à restituer sa concession au profit de la commune, notamment en raison d'un déménagement ou d'un changement de volonté, se libérant ainsi de ses obligations contractuelles en renonçant à tout droit d'usage et de jouissance de la concession.

Les conditions à respecter, issues de la jurisprudence, sont les suivantes :

- le contrat ne doit pas être échu,
- une demande écrite du concessionnaire ou des co-concessionnaires (les ayants-droit étant exclus de cette procédure),
- la sépulture doit être vide de tout corps, ce qui signifie soit qu'aucun corps n'a été inhumé dans cette concession ou que les corps et urnes ont été exhumés.

Le titulaire peut enlever les monuments funéraires, préalablement à la rétrocession, à ses frais ou les laisser en l'état, après avoir récupéré les urnes scellées sur le monument en vue de les transférer vers une autre sépulture ou de procéder à la dispersion des cendres. Les monuments funéraires non repris par le concessionnaire, reviendront gratuitement à la commune qui en disposera à sa convenance.

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, une rétrocession doit être préalablement acceptée par le conseil municipal avant d'être attribuée à une autre personne ou famille, sans attendre le délai légal de deux ans. En cas de refus, le contrat établi entre les deux parties perdure.

En cas d'acceptation, aucune compensation financière, ni remboursement, ni échange n'est prévu, conformément au règlement du cimetière en vigueur.

La rétrocession s'effectue donc à titre gratuit.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel, des affaires administratives et démographiques et de la sécurité publique en date du 24 septembre 2024,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'acte de rétrocession.


La Secrétaire de Séance,
Isabelle GIRAUDET

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Publié le :

14 OCT. 2024



Ville de Fontaine-les-Dijon
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

Le huit octobre deux mil vingt quatre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le premier octobre deux mil vingt quatre

Etaient présents : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, M. Jean-Philippe RENARD, Adjoint, M. Jacky DELCROIX, Adjoint, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Anne PERRIN-LOUVRIER, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, M. Philippe PREVOT, M. Sébastien LEBONNOIS, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHE, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

Excusés représentés :

- Mme Elisabeth GROSPIRON ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN
- Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE ayant donné procuration à Mme Marie-Laure TRAVAILLOT
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à M. Pascal QUILOT

Absents : M. Jules FOURNIER - M. Pascal PARIS

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GIRAUDET

Délibération n° 2024-42 - Vie Associative, Culturelle et Sportive - Tarification des salles municipales

Exposé de Madame l'Adjointe déléguée à la vie associative, au jumelage et aux festivités publiques :

Il est proposé de réviser la tarification du Centre d'Animation Pierre Jacques, du Caveau la Source et de la salle Omer Viennet qui sont en vigueur depuis le 2 janvier 2023 compte tenu de l'inflation d'une part, et de la fourchette basse dans laquelle sont situés nos tarifs au regard des autres villes de l'agglomération d'autre part. Il est à noter que cette nouvelle grille tarifaire a reçu un avis favorable lors de la Commission des Affaires Culturelles, de l'Animation Publique et de la Vie Associative du jeudi 5 septembre 2024.

Elle prévoit les tarifs suivants :

TARIFS DU SERVICE VACS APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2025		
SALLE / CONFIGURATION	TARIFS HORAIRES	TARIFS A LA JOURNEE
	EXTERIEURS (*)	EXTERIEURS (*)
CENTRE D'ANIMATION PIERRE JACQUES		
BAR	49€	193€
BAR + CUISINE	72 €	289 €
GRANDE SALLE (INCLUANT LE BAR)	182 €	731 €
GRANDE SALLE (INCLUANT LE BAR) + CUISINE 1 gratuité/année civile pour les associations fontainoises	210 €	840 €
SALLE 1 (**)	45 €	175 €
SALLE 2 (**)	21 €	88 €
SALLE 3 (**)	21 €	88 €
SALLE 4 (**)	33 €	131 €
SALLE 5 (**)	45 €	175 €
SALLE 6	Ne se loue pas	
SALLE 7 (**)	33 €	131 €
SALLE 11 (**)	58 €	236 €
SALLE 11 + CUISINE (**)	73 €	346 €
SALLE 15 (**)	24 €	97 €
SALLE 21 (**)	21 €	88 €
GALERIE LA SOURCE		
LE CAVEAU	45 €	175 €
ESPACE CLOS GUILLAUME		
OMER VIENNET	45 €	175 €

(*) Les personnes physiques, les associations , et les assemblées générales des copropriétés domiciliées à Fontaine lès Dijon bénéficient d'un tarif minoré de 50%

(**) Les associations fontainoises sont exonérées pour leurs activités régulières validées par la commission des affaires culturelles

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider les nouveaux tarifs et d'autoriser leur application pour toutes les demandes survenant à compter du 1er janvier 2025.

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la nouvelle tarification des salles municipales,

FIXE leur application pour les demandes reçues à compter du 1er janvier 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,



Isabelle GIRAUDET



Publié le : 14 OCT. 2024

Ville de Fontaine-les-Dijon
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

Le huit octobre deux mil vingt quatre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le premier octobre deux mil vingt quatre

Etaient présents : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, M. Jean-Philippe RENARD, Adjoint, M. Jacky DELCROIX, Adjoint, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Anne PERRIN-LOUVRIER, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, M. Philippe PREVOT, M. Sébastien LEBONNOIS, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHE, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

Excusés représentés :

- Mme Elisabeth GROSPIRON ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN
- Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE ayant donné procuration à Mme Marie-Laure TRAVAILLOT
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à M. Pascal QUILOT

Absents : M. Jules FOURNIER - M. Pascal PARIS

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GIRAUDET

Délibération n° 2024-43 - Vie Associative, Culturelle et Sportive - Jumelage - Voyage à Kirn

Exposé de Madame l'Adjointe déléguée à la vie associative, au jumelage et aux festivités publiques :

Dans le cadre du Jumelage de Fontaine-Lès-Dijon avec la Ville de Kirn en Rhénanie Palatinat, un voyage est organisé en Allemagne pendant le week-end de la Pentecôte.

Un bus est mis à la disposition des personnes intéressées moyennant une participation aux frais de transport.

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Culturelles, de l'Animation Publique et de la Vie Associative du 5 septembre 2024,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la participation du voyage aller-retour Fontaine lès Dijon / Kirn à 50 € pour les adultes (à partir de 18 ans) et offre la gratuité jusqu'à 18 ans.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La Secrétaire de Séance,



Isabelle GIRAUDET



Publié le : 14 OCT. 2024

Ville de Fontaine-les-Dijon
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

Le huit octobre deux mil vingt quatre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le premier octobre deux mil vingt quatre

Etaient présents : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, M. Jean-Philippe RENARD, Adjoint, M. Jacky DELCROIX, Adjoint, Mme Claudette MARECHAL, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Anne PERRIN-LOUVRIER, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, M. Philippe PREVOT, M. Sébastien LEBONNOIS, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHE, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

Excusés représentés :

- Mme Elisabeth GROSPIRON ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN
- Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE ayant donné procuration à Mme Marie-Laure TRAVAILLOT
- M. Clément LOISEAU ayant donné procuration à M. Pascal QUILOT

Absents : M. Jules FOURNIER - M. Pascal PARIS

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GIRAUDET

Délibération n° 2024-44 - Vie Associative, Culturelle et Sportive - Bibliothèque - Nouvelle convention de partenariat entre le Département de la Côte-d'Or et la commune de Fontaine-lès-Dijon relative à la lecture publique

Exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée aux affaires culturelles :

Le Conseil Départemental a adopté lors de la session du 26 juin 2023 sa stratégie départementale de Lecture Publique intitulée « Côte-d'Or Lecture ».

Ce document définit les orientations prioritaires pour la lecture publique en Côte-d'Or pour la période 2024-2028 et prévoit notamment le renouvellement des conventions avec les collectivités partenaires.

En effet, les conventions signées avec les collectivités nécessitent une mise à jour tenant compte de l'évolution des services apportés par la Médiathèque Côte-d'Or (MCO).

Le Département de la Côte-d'Or propose de signer une convention globale de partenariat entre le Département de la Côte-d'Or et la Commune de Fontaine-lès-Dijon.

Cette convention globale recouvrira l'ensemble des champs d'action de la MCO (hors participation à un festival) y compris l'emprunt des outils d'animation qui ne feront plus l'objet de conventions spécifiques.

La convention proposée, pour une durée de 3 ans et renouvelable par tacite reconduction sans limitation de durée est jointe en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la présente convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre le Département de la Côte-d'Or et la Commune de Fontaine-lès-Dijon et tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

Isabelle GIRAUDET



Publié le : 14 OCT. 2024

